

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**2025-2026**

ÉCOLE : École élémentaire Paul-Demers
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-17
REMISE À LA SURINTENDANCE : 22 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Amélie Proulx

Nom de la direction de l'école : Alain Tayou

Membre du personnel enseignant : Bintou Ouedraogo, Leila Telli, Amélia Sauvé et Irina Adomnica

Membre du personnel non enseignant : Marie-France Essiambre

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Ülgen Alp

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Mireille Zangue Kouambo

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale : Jackie Gakumba

1. Énoncés de politiques :**L'intimidation :**

- L'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- L'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- L'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 100 % de nos élèves intègrent les cercles proactifs	<i>Le cercle du partage</i> <i>Rappel des règles de conduite pour la récréation.</i>		Juin 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école: Formation du personnel et de nos élèves	<i>PALS – formation des élèves participants</i>		Janvier 2026

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
1 cercle sur une base hebdomadaire ou selon les besoins de la classe. - Harmoniser les pratiques réparatrices - Mise en place du calendrier des valeurs <u>Octobre:</u> Français, Fiabilité <u>Novembre:</u> Français, Sens de l'organisation <u>Décembre/Janvier:</u> Français, Autonomie <u>Février:</u> Français, Collaboration <u>Mars/Avril:</u> Français, Sens de l'initiative <u>Mai:</u> Français, Autorégulation	Activités/ discussion en classe Passeport HAHT (EAV)-cycle moyen Grille autoévaluation-cycle primaire Affiches Communication hebdomadaire	Groupe classe Activités en petit et en grand groupe	Juin 2026 Mensuel

<u>Juin:</u> Retour sur toutes les HAHTs Programme des droits de la personne en sciences sociales : <i>Les élèves de 4e-5e-6e suivent le cours de Droits de la personne</i>	Certificat de valeur	Activités en petit et en grand groupe: création des affiches: "Charte des droits"	30 septembre 2025
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :	Cours donné en classe ➤ Passeport HAHT (EAV)-cycle moyen ➤ Grille autoévaluation-cycle primaire ➤ Affiches ➤ Certificat de valeur ➤ Présentation aux élèves de la politique du conseil scolaire en matière d'intimidation : distinction entre l'intimidation et le conflit, explication des différentes formes d'intimidation, rôle des élèves dans ces situations, et stratégies pour réagir adéquatement.	Activités en petit et en grand groupe (au niveau des classes et de l'école)	Juin 2026
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> ➤ Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; ➤ Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi;	Communication hebdomadaire Formation Journée pédagogique	Courriels Formation autonome	

		(novembre, février et mai)	
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 90 % de nos élèves adoptent les comportements attendus -1 cercle (check-in et check-out) par semaine, ou selon les besoins de la classe.	➤ Organisation des séances de sensibilisation (non à l'intimidation). ➤ Soutien au comportement positif ➤ Formations du personnel et ateliers ➤ Cercle de communication (Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out). ➤ Les valeurs du mois (HAHT) ➤ Ateliers BRAVE pour les élèves de maternelles, Jardin, 1^e et 2^e année Thème : Renforcer la régulation émotionnelle ➤ <u>Ateliers BRAVE pour les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année</u> Thème : Communiquer avec confiance		Juin 2026 20 et 21 octobre 2025
Utilisation de la plateforme MooZoom	Activités dans la classe Devoirs à la maison		Juin 2026
Pourcentage du taux d'assiduité : 90 % de nos élèves	➤ Présences fréquentes à l'école. ➤ Sensibiliser les parents et les élèves de		Juin 2026

	l'importance de la ponctualité et de l'assiduité.		
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 95 % de nos élèves Afficher les matrices de comportement à divers endroits dans l'école. Le code de vie est affiché dans les classes. Les règles de la classe sont affichées dans la classe. Les matrices sont enseignées, modélisées et affichées dans les lieux désignés.	➤ Sensibiliser les parents et les élèves de l'importance du bien-être mental et physique -Promotion du code de vie de l'école : ➤ Annonces à la radio scolaire, création d'affiche. 1 attente par semaine; ➤ Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe; ➤ Présentation des matrices. ➤ Club de Bien-être ➤ Ateliers de gestion des émotions avec la travailleuse sociale au besoin ➤ Avoir des cartes de rappels (référentiels)		Juin 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école			
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier

Pourcentage de classes ayant participé à toutes les activités systémiques du Conseil – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 100% des classes	Chaque classe participe à au moins une activité reliée à chaque thème du calendrier systémique.		Juin 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école ➤ Des preuves d'apprentissages sont visibles dans la salle de classe ainsi que sur les réseaux de communication (ClassDojo, Facebook)			
Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ). Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion : ➤ Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ; ➤ Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement ; ➤ Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ; ➤ Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ; ➤ Participation aux activités offertes par des organismes externes.			

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles

(relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. • Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; • Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; • Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; • Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; • Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); • Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); • Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; • Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;	Club de bien-être Atelier de la TS ou Darline (animatrice culturelle) Cercle/rassemblement dans les salles de classe Atelier BRAVE Utilisation de MOOZOOM Enfants avertis Lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats Suggestion : Chemin de la paix, formation donnée par le conseil	Tout au long de l'année scolaire à une fréquence d'une activité par semaine ou selon les besoins de chaque classe.

• Créer un plan de sécurité de l'élève; • Appel à la police. • Référer l'élève vers des organismes comme : • Jeunesse, j'écoute; • Tel-jeunes; • LGBTQ Youth LINE; • Black Youth Helpline; • +FORT-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; • Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures).		
• Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; • Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; • Intervention des travailleurs sociaux; • Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); • Élaborer un plan d'intervention; • Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); • Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; • Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;		
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation • Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; • Offrir l'appui des travailleurs sociaux;	Lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats Cercle/rassemblement dans les salles de classe	Tout au long de l'année scolaire à une fréquence d'une activité par semaine ou selon les besoins de chaque classe.

• Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); • Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (pour <i>les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); • Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; • Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; • Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.	Atelier BRAVE Utilisation de MOOZOOM Enfants avertis Club de bien-être Atelier de la TS ou Darline (animatrice culturelle). Suggestion : Chemin de la paix, formation donnée par le conseil	
• Soutien aux élèves qui ont été témoins d'actes d'intimidation; • Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; • Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; • Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; • Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); • Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; • Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; • Intervention des travailleurs sociaux; • Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); • Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;		

➤ • Appel à la police.		
Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation : ➤ Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; ➤ Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; ➤ Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; ➤ Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); ➤ Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; ➤ Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; ➤ Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; ➤ Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; ➤ Intervention des travailleurs sociaux; ➤ Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; ➤ Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); ➤ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); ➤ Élaborer un plan d'intervention; ➤ Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification	Club de bien-être Atelier de la TS ou Darline (animatrice culturelle) Cercle/rassemblement dans les salles de classe Atelier BRAVE Utilisation de MOOZOOM Enfants avertis Lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats Suggestion : Chemin de la paix, formation donnée par le conseil	Tout au long de l'année scolaire à une fréquence d'une activité par semaine ou selon les besoins de chaque classe.

du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); ➤ Déterminer, modifier ou adapter le PEI, s'il y a lieu; ➤ Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; ➤ Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; ➤ Appel à la police.			
Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel .			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 60 % du personnel ont pris part aux formations offertes par le Conseil. Lors des rencontres du personnels, les autres membres du personnel sont informés.	Formations du Conseil ou sur EBase		Juin 2026
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (Élémentaire , Secondaire) : 95 % du personnel...	Utilisation du registre des incidents pour collecter les données (ce lien est disponible dans Teams du personnel)		Juin 2026
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100 % du personnel...	Utilisation des ressources sur Teams (École sécuritaire et bienveillante) : OPHEA, MOOZOOM, cercle de communication, cinq doigts de la main, etc.		Juin 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : ○ Remplir le billet de dénonciation qui peut être anonyme mais qui contient toutes les informations. ○ En parler à l'oral à un adulte de confiance en situation de 1 à 1. ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : ○ Remplir le formulaire de signalement des comportements. ➤ Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u>, tuteurs, tutrices : ○ Communiquer avec un membre du personnel. <u>Après le signalement d'une situation d'intimidation :</u> ➤ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école : - Communiquer avec la direction de l'école - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.	Les billets de dénonciation des gestes d'intimidation sont disponibles dans chaque salle de classe ainsi qu'au secrétariat de l'école.

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;

- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csvgiamonde.ca\)](https://csvgiamonde.ca)